

# PLATEFORME ASSISTANTE SOCIALE



Les centres de compétence n'étant pas financés, ils manquent souvent de certains personnels, dont des assistantes sociales. Afin que les patients suivis dans les CCMR puissent également bénéficier d'une aide médico-sociale, nous avons réalisé un partenariat avec une assistante sociale libérale.

## COMMENT ÇA FONCTIONNE EN PRATIQUE ?

1) Les médecins des CCMR distribuent les flyers aux patients atteints d'une maladie vasculaires rares pendant leur consultation.

**Une assistante sociale à votre écoute**

*Anonyme, gratuit et confidentiel*

ACCUEILLIR - ECOUTER  
INFORMER - ORIENTER  
ACCOMPAGNER

**Delphine CURIS**  
Assistante sociale Diplômée d'Etat (2003)  
06 38 48 61 85  
delphine.curis@alliance-sociale.fr  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 par mail et téléphone

*L'AS intervient auprès des patients et familles de patients atteints d'une maladie vasculaire rare.*

**Domaines d'interventions**

**VIE AU TRAVAIL**  
Reconnaissance de handicap (RQTH), accompagnement à la reprise d'activité, adaptation de poste, maintien en emploi...

**VIE PERSONNELLE**  
Accompagnement du handicap dans tous les champs de votre vie...

**SANTÉ**  
Droits sociaux, accès aux soins, mutuelle, prévoyance, invalidité...

**LEGISLATION SOCIALE**  
Accès aux droits sociaux et juridiques, liens avec les administrations / institutions, mobilisation d'aides financières...

**Un travail en partenariat**

L'AS travaille en collaboration avec un large réseau de partenaires.

Avec l'accord de la personne concernée, l'AS peut être amenée à communiquer avec ces différents partenaires.

Etablissements de santé  
Equipes de soin  
Mutuelle  
Prévoyance  
Réseau de santé Associations  
MDPH  
Médecine du travail  
CPAM, CAF, CARSAT

Tenue au secret professionnel, l'assistante sociale vous accompagne dans le respect du code déontologique encadrant sa profession.

<https://favamulti.fr/>



2) Le patient contacte l'assistante sociale par mail ou par téléphone en lui exposant sa problématique (travail, scolarité, reconnaissance du handicap, accès aux droits...)

3) L'assistante sociale l'aide à résoudre sa problématique:

- conseils et informations sur ses droits
- aide à la constitution de dossiers
- orientation vers une structure spécialisée
- contact d'autres professionnels (par ex: médecin du travail)



4) L'assistante sociale refacture chaque mois à la filière le nombre d'heure passées avec les patients

**+50 patients ont pu bénéficier de ce service**